

Le 6 août 2021

Madame la Mairesse  
Mesdames les Conseillères  
Messieurs les Conseillers  
Ville de Saint-Jérôme

Mesdames,  
Messieurs,

À la demande de la mairesse, Mme Janice Bélair-Rolland, je vous convoque à une séance extraordinaire qui aura lieu, sans la présence du public, le **10 août 2021, à 18 h 30** au 300, rue Parent, Saint-Jérôme, et au cours de laquelle les points suivants seront discutés, savoir:

**1.- OUVERTURE**

- 1.1 OUVERTURE de la séance
- 1.2 PUBLIC - Période de questions
- 1.3 ADOPTION de l'ordre du jour

**2.- AVIS DE MOTION RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**3. ZONAGE**

- 3.1 Dépôt des certificats relatifs aux consultations publiques écrites en vertu du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec et dépôt des certificats relatifs aux demandes citoyennes de tenues de scrutin référendaire sur des modifications aux règlements d'urbanisme en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033
  - 3 certificats
- 3.2 Adoption de la résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 - (PPCMOI-2021-00014) – Intersection de l'avenue de Clignancourt et la rue Ouimet – Lots 5 663 915, 4 985 889 et 2 142 506 (lot projeté 6 417 381) du cadastre du Québec
  - Construction d'un immeuble commercial mixte comprenant entre 63 et 66 logements
  - Certificat suite à la demande citoyenne de tenue d'un scrutin référendaire
- 3.3 Dérogation mineure no DM-2021-00025 – 1008, rue des Quatre-Saisons – Lot 2 224 215 du cadastre du Québec
  - Résidence unifamiliale isolée – galerie - écrans visuels - pavillon
- 3.4 Dérogation mineure no DM-2021-00076 – Propriété située sur le futur prolongement du boulevard de la Traversée – Lot 6 419 752 du cadastre du Québec
  - Immeuble du domaine public - clôture cour d'école – maçonnerie - panneaux de résine phénolique

4.- **DEMANDES DE PERMIS - PIIA**

5.- **PAIEMENTS DIVERS**

5.1 Modification à l'envergure d'un contrat n° 1 – Contrat d'assurances de dommages – année 2021-2022

- *Ajout de la prime de 7 348,01 \$ pour la responsabilité civile pour les parcs de rouli-roulant autorisant les BMX – BFL Canada risques et assurances inc.*

6.- **ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS**

7.- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

7.1 Demande de redressement de la limite territoriale entre la Ville de Saint-Jérôme et la Ville de Saint-Colomban – Côte Saint-Nicolas

8.- **CAPITAL HUMAIN**

9.- **CLÔTURE**

9.1 PUBLIC – Seconde période de questions

9.2 Parole au conseil

9.3 Levée de l'assemblée

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La greffière adjointe de la Ville,



LAURENCE CHÉNARD, avocate

LC/ap

p. j.